

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 019-2453/17/BM

■ Approbation d'un avenant à la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association Team Fabre pour le plan d'actions 2017

MET 17/4452/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le projet Henri Fabre, lancé en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte-d'Azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région et de structurer un réseau avec l'ensemble des acteurs de l'innovation et de la recherche. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective cherchant à réunir sur un « cœur de zone », les industriels de toutes tailles, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Le projet Henri Fabre a l'ambition de construire l'entreprise étendue autour d'un nouveau modèle industriel plus collaboratif, tiré par l'innovation et les opportunités technologiques dans le domaine de la Mécanique, des Matériaux et des Procédés du futur dans une logique multi-filières (aéronautique, énergie, naval, biomédical,...).

De plus, ce projet, créateur de valeurs et d'emploi nécessite de pouvoir apporter des réponses concrètes aux problématiques d'adéquation des compétences aux futurs besoins de cet écosystème. Ainsi, les organismes de formation visés par les axes du projet sont fortement mobilisés, en vue de renforcer leur offre à partir d'une anticipation du besoin des entreprises.

Il s'agit donc de mutualiser les moyens et l'expertise, d'accompagner les PME et de favoriser la mise en réseau. Cet ensemble s'appuie également sur une offre territoriale structurée comprenant des zones d'activités de qualité (Les Florides à Marignane, Empallières à Saint Victoret et Cap Horizon à Vitrolles

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

pour le « cœur » de zone), un réseau de transport efficient et des formations adaptées aux besoins des entreprises.

L'association Team Henri Fabre a pour objet d'assurer la gouvernance du projet et de mettre en œuvre la feuille de route.

Elle permet aux partenaires privés et publics de mettre en synergie leurs expertises, de partager des ressources, des compétences et des projets et de se mettre en réseau avec tous les acteurs de l'innovation et de la recherche.

L'association a également pour objet la prise à bail, l'aménagement et la sous-location de tous locaux nécessaires à la réalisation de son objet social.

Cela se concrétise donc actuellement par une première phase, en attendant la construction du Technocentre, qui a permis de regrouper au sein d'un même bâtiment (2100 m²) sur la zone des Florides à Marignane, l'équipe d'Inovsys SAS (il s'agit de la PFMI- plate forme mutualisée d'innovation), le CETIM, le consortium Expiris et l'association Team Henri Fabre. Dans ce même bâtiment, sont installées trois plate-formes collaboratives qui seront opérées par la PFMI et Expiris :

- Assemblage métallique, tribologie et fabrication additive ;
- Revêtements multifonctionnels ;
- Caractérisation pour les outils de contrôle, de mesure et de traçabilité. Le laboratoire de caractérisation physico-chimique sera opéré par Expiris.

A ces équipements, présents dans le Technocentre provisoire, s'ajoutent des équipements mutualisés ou plate-formes déjà existantes situées chez les acteurs académiques :

- Fonderie rapide et ingénierie numérique à l'Ensam d'Aix-en-Provence ;
- Usinage à l'IUT d'Aix-en-Provence ;
- Composites, analyse et essais sur les matériaux dans le laboratoire Mécanique Acoustique à Château-Gombert.
- Mise en forme des matériaux, HPP (Haute Puissance Pulsée) à Sophia-Antipolis.

Ces plates formes mutualisées seront complétées au fil de la montée en puissance du projet, notamment dans les domaines de l'ingénierie numérique (simulation des procédés), de la réalité virtuelle et augmentée, de la robotisation et de la mécatronique (intégration de fonctions intelligentes aux pièces mécaniques).

Le plan d'actions de l'association Team Henri Fabre pour 2017 s'articule autour des trois axes développés en 2016 qui seront poursuivis en 2017 et de trois nouveaux axes, déclinés ci-après :

1. Contribuer au développement de la compétitivité durable des entreprises et du territoire :
 - organisation d'un cycle annuel de rencontres avec les DO et les chefs de projets de grands projets structurants du territoire ;
 - organisation d'un cycle annuel de 4 rencontres DO/PME sur leurs défis industriels et l'accès à leur marché ;
 - organisation de 4 groupes de travail annuels sur des thématiques créatrices de valeur ;
 - accompagnement de 4 projets transverses inter filières par an.
2. Développer l'innovation :
 - diffusion d'une veille technologique partagée ;
 - inauguration de moyens techniques innovants et journées techniques pour les faire connaître ;
 - cartographie des moyens innovants et des acteurs régionaux disposant d'une expertise en mécanique ;
 - réalisation de 2 études pour l'accompagnement de projets collaboratifs ;
 - organisation de 4 workshops sur les technologies différenciantes et diffusion de l'état de l'art ;

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

- 2 études pour la construction des chaînes de valeurs.

3. Valoriser la filière mécanique et contribuer à l'attractivité du territoire :

- éalisation d'outils et supports de promotion et de valorisation des innovations, technologies différenciantes et réussites régionales ;
- rédaction d'articles et de témoignages dans les supports et manifestations ;
- organisation d'une conférence nationale sur une technologie différenciante et/ou projet innovant régional.

4. Le sourcing technologique

- Mise à disposition des industriels des plate formes technologiques adaptées selon les besoins technologiques des filières aéronautiques, spatiales, navales et bio médicales

5. L'offre « Fertilisation croisée, diversification des marchés et Open Innovation »

- Rencontres Business Industries
- Création et animation d'une plate forme d'open innovation inter filières
- Mobilisation des industriels en inter filières pour renforcer l'attractivité territoriale et pour favoriser l'implantation d'entreprises à enjeu sur le territoire

6. Le déploiement de l'offre emploi-formation

- Identification de plus de 500 formations sur le territoire en cohérence avec les besoins des industriels

En sus des personnels mis à disposition par les partenaires industriels (4 salariés) dont 3 à temps plein et 1 à 75 % par la CCIMP, Airbus Helicopter et EDF), l'association a recruté 2 salariés à temps plein :

- Un responsable technique Mécanique Matériaux et Procédés (MMP) qui aura pour mission d'être l'expert technique et opérationnel de l'axe MMP.
- Un responsable communication qui s'occupera du suivi opérationnel de la gestion du projet, du suivi des finances et de la communication interne et externe du projet.

Le budget prévisionnel 2017, en baisse par rapport à celui de 2016 se répartit de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Achats	153 695	Vente de produits, prestations de services <i>dont Participations : 44 600</i>	453 884
Services Extérieurs	397 036	Subventions d'exploitation demandées <i>dont DIRECCTE : 100 000 CR PACA : 70 000 CD 13 : 35 000 MAMP CT1 : 80 000 MAMP CT2 : 50 000 Communes : 20 000</i>	355 000
Autres services extérieurs	130 940	Autres produits gestion courante <i>dont Cotisations</i>	30 000
Impôts et taxes	2 000		
Charges de personnel	155 213		
Autres charges de gestion courante			
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Dotation aux amortissements		Reprise sur amortissements	
Sous Total	838 884	Sous Total	838 884
Mise à disposition à titre gracieux	435 576	Mise à disposition à titre gracieux	435 576
TOTAL	1 274 460	TOTAL	1 274 460
Déficit à reporter sur 2017		Excédent à reporter sur 2017	

Conformément à son budget prévisionnel inscrit sur la délibération n°ECO 007-1904/17/CM du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 18 mai 2017, l'association s'est déjà vue octroyer une subvention de 50 000 € pour l'exercice 2017.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Il est proposé de participer à la réalisation des missions de l'association Team Henri Fabre au titre de l'année 2017, en apportant une subvention de fonctionnement complémentaire, d'un montant de 25 000 €.

Si on exclut les montants de mise à disposition, le budget prévisionnel 2017 s'élève à 838 884 euros. La subvention complémentaire apportée représente donc 2,98 % de ce budget.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ECO 007-1904/17/CM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Team Henri Fabre ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2017.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que conformément à la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille Provence axée sur les économies productives et de la connaissance, le projet Henri Fabre représente un enjeu majeur pour la Métropole en termes de développement économique et d'emplois.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention complémentaire de fonctionnement de 25 000 euros au titre de l'année 2017 à l'association Team Henri Fabre.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé relatif aux modalités d'attribution de cette subvention à l'association Team Henri Fabre.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Article 4 :

Les crédits de 25 000 euros sont inscrits au budget 2017 de l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix : ligne de crédit 1015 – Chapitre 65 – Fonction 61 – Nature 6574 « subvention de fonctionnement aux associations ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT